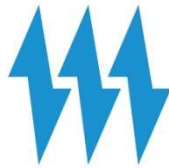


REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur – Fraternité – Justice



MINISTERE DU PETROLE, DES MINES ET DE L'ENERGIE

SOCIETE MAURITANIENNE D'ELECTRICITE (SOMELEC)



Appel à manifestation d'intérêt n° 06/CMI/2024 pour le recrutement d'un consultant chargé de l'élaboration de l'étude de réhabilitation de la centrale solaire 50 MW (APS/APD/DAO)

I. CONTEXTE

Dans le cadre d'optimisation de la productibilité de son parc solaire, la SOMELEC a obtenu un financement de la part de la Banque Mondiale, en vue de financer l'étude pour la réhabilitation de la centrale Solaire 50MW, et envisage d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du Marché pour lequel le présent Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) est émis.

II. OBJECTIF DE L'AMI

Par le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), la SOMELEC, société nationale à capitaux publics, sise Avenue Boubacar Ben Amer à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie, invite les consultants (firmes) ou groupements de consultants ayant une réputation internationale et possédant l'expérience requise pour manifester leur intérêt pour fournir les services décrits dans les Termes de références en annexe.

III. DUREE ESTMEE DE LA MISSION

La durée totale pour l'accomplissement de cette mission est estimée **trois (03) mois**, à compter de la date de transmission par le Client de l'ordre de service de notification du démarrage de la mission.

IV. METHODE DE SELECTION

Le Consultant sera sélectionné selon la méthode Sélection fondée sur les qualifications du Consultant (SQC), telle que décrite dans les procédures de passation des marchés de la Banque Mondiale (Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque mondiale le financement de projets d'Investissements - publiées 1er juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018).

L'évaluation des manifestations d'intérêt sera effectuée comme suit :

L'évaluation des manifestations d'intérêt sera effectuée comme suit

a) Etude qui porte sur la conception et l'élaboration de DAO pour la construction du parc solaire d'une puissance minimale de 30 MWc (40 points)

Soit N1 le nombre de missions liées au diagnostic de l'adéquation des capacités actuelles et planifiées avec la demande en pointe :

$N1 = N1_{max}$:note n1 = 40 points ;

$N1 < N1_{max}$:note n1 = $(N1/N1_{max}) * 40$ pts.

NB : N1max est le nombre maximum de missions liées à la **Réalisation d'une mission d'étude qui porte la conception et l'élaboration de DAO pour la construction du parc solaire d'une puissance minimale de 30MWc solaire** parmi celles effectuées par les candidats.

b) Réalisation d'une étude qui porte sur la réhabilitation de centrales solaires et/ou l'élaboration des stratégies d'exploitation (supervision de la maintenance et l'exploitation) des centrales solaires d'une puissance supérieure à 30 MWc (60 points)

Soit N2 le nombre de missions liées à l'analyse de la demande d'électricité :

$N2 = N2_{max}$:note n2 = 60 points ;

$N2 < N2_{max}$:note n2 = $(N2/N2_{max}) * 60$ pts.

NB : N2 max est le nombre maximum de missions liées à la **Réalisation d'une étude qui porte sur la réhabilitation de centrales solaires et/ou l'élaboration des stratégies d'exploitation (supervision de la maintenance et l'exploitation) des centrales solaires** d'une puissance supérieure à 50 MW parmi celles effectuées par les candidats.

La note globale N est définie comme suit :

$$\underline{N = N1 + N2}$$

Le candidat qui obtient la note globale N la plus élevée sera invité pour présenter des propositions technique et financière.

V. CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Les candidats intéressés devront transmettre à l'adresse indiquée au point VII ci-après, leurs dossiers de candidature qui doivent comprendre notamment les éléments suivants :

- Une lettre de candidature, signée du responsable légal du Consultant ou du Chef de file du groupement de Consultants (en cas de groupement) et indiquant les coordonnées (adresse postale, téléphone, fax, adresse email) et la ou les nationalités des Candidats. En cas de groupement, la nationalité du Chef de file du groupement sera considérée comme étant celle du groupement. En cas de groupement, le dossier de candidature doit comprendre un Accord de groupement signé par tous les membres du groupement qui montre que tous les membres le constituant seront solidairement responsables pour l'exécution de la totalité du Marché conformément à ses termes. Seuls les groupements dont les membres sont solidaires seront acceptés. Les candidatures présentées par des groupements dont les membres ne sont pas solidaires ne seront pas évaluées et seront écartées.
- Les références dites pertinentes qui correspondent aux qualifications techniques et à l'expérience en rapport avec les prestations demandées. Ces références dites pertinentes doivent impérativement être présentées dans un tableau correspondant au modèle qui suit :

A) Réalisation des Etudes qui porte sur la conception et l'élaboration de DAO pour la construction du parc solaire d'une puissance minimale de 30MWc				
Objet de la mission	Bénéficiaire	Pays	Adresse du bénéficiaire	Coût estimé des prestations confiées au candidat en US\$ (préciser le volume incombant au candidat dans le cas d'un Groupement).
B) Réalisation d'une étude qui porte sur la réhabilitation de centrales solaires et/ou l'élaboration des stratégies d'exploitation (supervision de la maintenance et l'exploitation) des centrales solaires d'une puissance supérieur à 50 MW				
Objet de la mission	Bénéficiaire	Pays	Adresse du bénéficiaire	Coût estimé des prestations confiées au candidat en US\$ (préciser le volume incombant au candidat dans le cas d'un Groupement).

➤ Ces références doivent obligatoirement être étayées par des attestations des bénéficiaires.
L'attention des candidats est attirée sur ce qui suit :

- L'évaluation de l'expérience pertinente du candidat sera effectuée uniquement sur la base des informations fournies dans le tableau cité ci-dessus. Toute référence qui n'est pas indiquée dans ledit tableau ne sera pas prise en compte lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt.
- Le tableau regroupant les références pertinentes doit impérativement être signé et cacheté par le candidat.
- Seuls les missions pour lesquels les candidats ont fourni des attestations de bonne exécution établies par les bénéficiaires desdites missions seront prises en compte lors de l'évaluation des dossiers de manifestation d'intérêt ;
- Pour permettre à la SOMELEC de vérifier éventuellement la véracité des attestations, les candidats sont tenus d'indiquer, pour chaque attestation fournie, l'adresse mail et le numéro de téléphone d'un responsable qui peut confirmer l'authenticité de ladite attestation ;
- Seules les pièces constitutives du dossier de candidature libellées en français ou accompagnées de leur traduction conforme dans cette langue seront prises en compte lors de l'évaluation.

VI. INFORMATIONS ET CLARIFICATION

Pour toute information complémentaire ou clarification les soumissionnaires intéressés peuvent s'adresser par écrit à :

Monsieur le Conseiller Spécial Chargé de la Cellule des marchés de la SOMELEC

Direction Générale de la SOMELEC

Cellule Chargée des Marchés

Siège SOMELEC ; 4ème étage

Avenue Boubacar Ben Amer. B.P.355

Nouakchott (Mauritanie)

Téléphone fixe : 00 222 45 29 03 89

Mail : cmsomelec@gmail.com

VII. DEPOT DES MANIFESTATIONS D'INTERET

Les dossiers de manifestations d'intérêt, rédigés en langue française doivent être remis **au Secrétariat de la Cellule des Marchés de la SOMELEC** ou transmis par voie électronique au plus tard le **jeudi 18 avril 2024 à 12 heures locale GMT**, à l'adresse ci-après :

Monsieur le Conseiller Spécial Chargé de la Cellule des marchés de la SOMELEC

Avenue Boubacar Ben Amer. B.P.355

Téléphone Fixe : +222 45 29 03 89

Email : cmsomelec@gmail.com

Nouakchott (Mauritanie)

Le Dossier de candidature doit porter la mention suivante :

« Appel à manifestation d'intérêt n° 06/CMI/2024 pour le recrutement d'un consultant chargé de l'élaboration de l'étude de réhabilitation de la centrale solaire 50 MW (APS/APD/DAO)

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES MARCHES SOMELEC

TALL Ousmane